



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 26 JUIN 2012

COMPTE RENDU

Date de Convocation : *L'an deux mille douze, le vingt six juin, à 19 heures,*
20/06/2012

Date d'affichage : **Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN**, légalement convoqué, s'est réuni
3/07/2012 en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 27

ETAIENT PRESENTS :

Mme Dodrelle, Mme Bouvard, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, Mme Bouchet, M. Le Bihan, M. Hatot, Mme Lachaux, M. Kisling, M. Pigné, Melle Portier, Mme Dru-Genthier, Mme Thibaud (à cpter de 19h10) Mme Jallerat, M. Valent-Falandry, M. Ponnet, M. Eouzan, M. Steri, Mme Cambon, M. Denis, M. Thoquenne.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : M. Balac (P/M. Guichard), Mme Gourbeault (P/Melle Portier), M. Naturel (P/Mme Dodrelle), Mme Mennel (P/Mme Bouchet), M. Poulain (P/M. Denis).

ABSENTS EXCUSES : Mme Larangeira, M. Deck.

Madame BOUCHET a été désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'inscription à l'ordre du jour d'un dossier relatif aux droits de place de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Le conseil municipal,

⇒ **A L'UNANIMITE, accepte** d'ajouter ce dossier à l'ordre du jour au point n°16.

1) Révision du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France – avis sur projet

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

⇒ **DECIDE A L'UNANIMITE** de reporter cette délibération, un grand nombre d'élus n'ayant pas consulté le dossier.

2) Extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts à la commune de Nerville la Forêt

Le conseil municipal,

⇒ **ACCEPTE à L'UNANIMITE** l'adhésion de la commune de Nerville la Forêt à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

3) Projet de Plan de prévention des risques d'inondation – villes de Valmondois et Parmain

⇒ **APPROUVE à L'UNANIMITE** les modalités de la concertation proposée dans l'article 4 de l'arrêté de Monsieur le Préfet :

« Article 4 : La concertation sera menée par les communes qui devront informer les habitants, par tous moyens de communication, notamment par insertion dans leur journal communal et par affichage, du lieu et des heures où le public pourra consulter le dossier mis à disposition et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet dans chacune des communes.

Les communes pourront organiser une réunion entre les services de l'Etat et la population, après accord du préfet, selon les modalités définies en lien avec la direction départementale des territoires. La période de concertation se terminera à l'ouverture de l'enquête publique à laquelle sera soumis le projet de plan. Le bilan de cette concertation sera annexé au dossier d'enquête. »

4) Majoration des droits à construire – loi du 20/03/2012

⇒ **DECIDE à l'UNANIMITE** de se donner la possibilité d'adapter la réglementation du PLU à la loi du 20 mars 2012.

5) Cession du terrain rue du Lieutenant Guilbert – association Espoir

⇒ **DECIDE à l'UNANIMITE** de céder les terrains cadastrés ZA n°53-54-58 et de se conformer à l'avis des domaines à raison de 50 € le m² de SHON prévue, soit 189 769,50 euros (3 795,39 x 50 €).

6) Appel d'offres pour la maîtrise d'ouvrage publique pour la construction de la gendarmerie

Le Conseil municipal

⇒ **à la MAJORITE, 2 voix contre, AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et signer tous documents s'y rapportant pour la construction de la gendarmerie.

7) Attribution d'une subvention à Actuel Parmain théâtre

Le conseil municipal

⇒ **A L'UNANIMITE ACCEPTE** le versement d'une subvention de 500 euros versée en deux fois 250 euros, avec un deuxième versement en fin d'année à l'association Actuel Parmain Théâtre, en contrepartie le président s'engage à poursuivre ses interventions dans les écoles et les accueils de loisirs et créer de nouvelles activités artistiques en collaboration avec le service culturel.

8) Reconduction de la subvention exceptionnelle pour participation aux frais de transports pour les élèves du lycée et du collège

⇒ **ACCEPTE à l'UNANIMITE** la participation de 10 euros par élève pour l'année 2012/2013.

9) Demande de subvention auprès du Conseil général – projet « Au détour d'une page... »

⇒ **SOLLICITE à l'UNANIMITE** la subvention auprès du Conseil Général pour le projet « Au détour d'une page » soit 50 % du montant total.

10) Demande de subvention auprès du Conseil général – projet « Parmain et par mots, le slam... »

⇒ **SOLLICITE à l'UNANIMITE** la subvention auprès du Conseil général pour le projet « Parmain et par mots, le slam... » soit 50 % du montant total.

11) Tarif location de l'appartement du 6 rue Guichard

⇒ **FIXE à l'UNANIMITE** le montant du loyer pour l'appartement situé 6 rue Guichard conformément à l'estimation des domaines soit 6 840 euros annuel hors charges.

12) Tarifs d'accès à la plage de l'Isle-Adam - été 2012

⇒ **FIXE à l'UNANIMITE** les tarifs pour l'accès à la plage de l'Isle-Adam :

Adultes	6,70 euros	quantité 200 tickets
Enfants de 5 à 18 ans	4,80 euros	quantité 350 tickets

13) Tarifs droits de place pour le Marché de Noël

⇒ **FIXE à l'UNANIMITE** les tarifs des droits de place pour le marché de Noël à :

- 50 euros pour les 2 jours,
- 25 euros pour 1 jour.

14) Souscription de 100 exemplaires du livre « Imagine le Val d'Oise »

⇒ **ACCEPTÉ à l'UNANIMITE** la souscription de 100 exemplaires du livre « Imagine le Val d'Oise » dont le montant est de 26 euros par livre soit 2 600 euros.

15) Intégration de deux toiles dans l'inventaire communal

⇒ **ACCEPTÉ à l'UNANIMITE** l'inscription de deux tableaux à l'inventaire communal :

- Pizzagali
- Odile Fayon

16) Droits de place – aire d'accueil des gens du voyage

⇒ **FIXE à l'UNANIMITE** les droits de place sur l'aire d'accueil des gens du voyage à :

- 5€ par jour pour 2 emplacements
 - 7.50€ par jour pour 3 emplacements
- ainsi que le montant des consommations électricité et eau à :
- consommation eau 4,29€ /m³
 - consommation électrique 0.20€/KW

-Réponse à Monsieur HATOT relative au devis pour les portails du Parc.

Monsieur le Maire adressera une réponse à Monsieur Hatot et la rapportera lors du prochain conseil.

Questions de l'opposition :

1) Pourrait-on créer un groupe de travail pour définir l'ensemble des procédures qui s'appliquent à la constitution et au fonctionnement des bureaux de vote: Leurs membres, les horaires, le déroulé des votes, etc. Nous souhaitons être d'avantage associé à l'organisation des bureaux de vote ?

Réponse de Monsieur le Maire : Il s'agit en fait d'établir les modalités d'application des directives officielles liées à la tenue des bureaux de vote, ainsi qu'aux opérations de dépouillement. Cet aspect pourra être abordé préalablement aux différents scrutins prévus en 2014, soit au dernier trimestre 2013.

2) Où en sont les projets initialement prévus:

- la cession du terrain au sud qui permettra la création de logements,

Réponse de Monsieur le Maire : Les demandes réitérées auxquelles il a déjà été répondu ont, certes, évolué. La cession du terrain au Sud de Parmain est suspendue afin de se rattacher à l'opération d'acquisition en cours, des terrains limitrophes, permettant ainsi une mixité des contrats (acquisition/location) ce panachage étant difficilement réalisable sur la surface actuelle (6 000 m²).

- la consultation des services départementaux pour solutionner la réserve émise par le maire sur la sécurité du tracé de la piste cyclable en direction du collège dans sa première phase,

Réponse de Monsieur le Maire : les services départementaux ont été saisis et planchent actuellement sur l'épineux problème de la place de la mairie... sans pourtant, à ce jour, avoir trouvé une solution.

- l'achat des terrains pour enfin sécuriser la piste cyclable qui conduit au rond point de Jouy Le Comte,

Réponse de Monsieur le Maire : SNCF - RFF – l'état dans l'état... avec toutes les difficultés pour aboutir, mais nous aboutirons. L'acquisition est lancée, elle se fera, mais quand... dans un certain temps !

- l'appropriation du terrain de l'ex garage Hebert avec l'aménagement des places de parking ?
Réponse de Monsieur le Maire : *La procédure d'expulsion est en cours avec tous les délais légaux mais aussi un léger contretemps administratif qu'il convient d'incomber aux services municipaux.*

-
3) Quels sont les travaux prévus durant la période estivale. Tout comme ceux envisagés dans le second semestre ?

Réponse de Monsieur le Maire : *Les travaux des écoles... pendant l'été. Les travaux de voirie, trottoirs rue du Général de Gaulle et raccords sur chaussée à travers la ville, en suivant. Pour le reste des travaux, reportez-vous aux compte-rendus des commissions qui en font, séparément, un état.*

4) En montant la côte de Nesles à l'occasion de fortes pluies, des alluvions et des pierres se détachent du talus de droite et se retrouvent bien souvent sur la route, pouvant provoquer des accidents. A qui incombe l'entretien et la responsabilité de ce talus ?

Réponse de Monsieur le Maire : *L'entretien des talus, privés, est un devoir des riverains.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.



Roland GUICHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roland Guichard', written over a faint circular stamp.

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise